


**COMMISSION  
NATIONALE**

**2024**



**Saint-Christophe**  
MUTUELLE D'ASSURANCES



# Commission nationale Enseignement et formation



20/11/2024





# Ouverture



# Sommaire

- **Actualités de la Mutuelle et de la mutualité**
- **Nouveautés du contrat scolaire Responsabilité civile et Individuelle accident et garantie « Harcèlement »**
- **Prévention : panneaux photovoltaïques**
- **Information Plan Particuliers**

# Tour de table



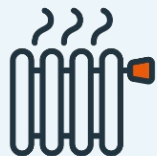


# Actualités de la Mutuelle



# Retour rue Saint-Jacques : les travaux et le retour sur site

## Y a-t-il du gaz ?



**Non**, le gaz est remplacé par un dispositif de chaudière au fioul.

## Y a-t-il de l'électricité et du wifi ?



**Oui**, l'électricité est rétablie, ainsi que la fibre pour accéder au wifi.

## Quels sont les travaux qui ont été réalisés ?



**Les travaux** ont permis d'effectuer des retouches de peinture, de remplacer quelques fenêtres, cloisons et dalles de plafond endommagées. Une remise en fonctionnement de tous les équipements de sécurité et sûreté du site, ainsi que de confort (de type climatisations réversibles) a été également opérée.

## A quelle date s'est tenu le retour sur site pour les collaborateurs de la Mutuelle ?

**Le retour sur site a eu lieu le 18 novembre 2024.** Un café d'accueil a été organisé. Les collaborateurs doivent désormais se réapproprier les lieux.

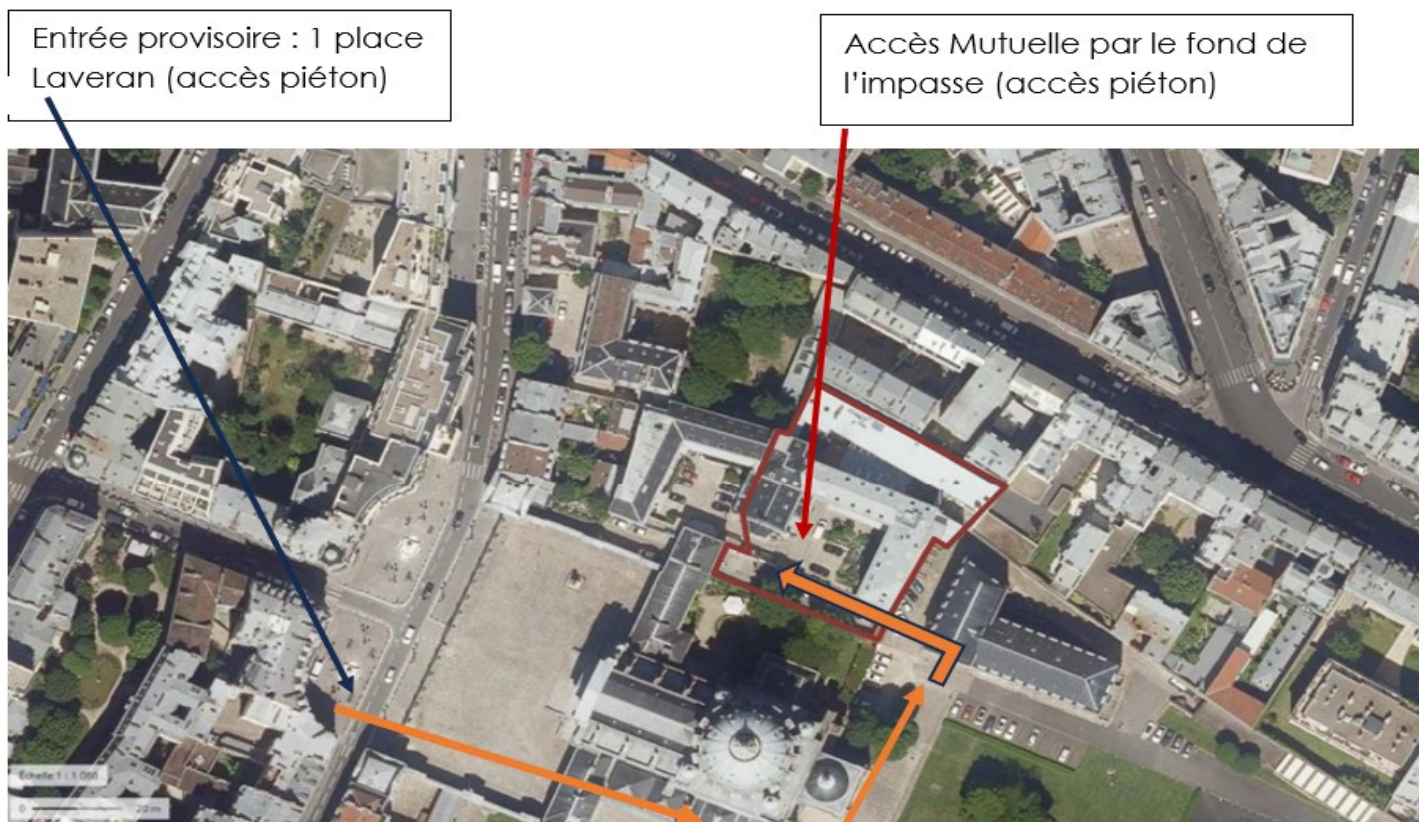
# Retour rue Saint-Jacques : accès aux locaux

## Comment accéder aux locaux du 277 rue Saint-Jacques ?

L'accès à nos locaux se fera via l'enceinte du Val-de-Grâce, côté Place Laveran.

Concrètement, nous utiliserons l'accès piéton qui donne accès au musée du Service de Santé du Val-de-Grâce, et nous traverserons la Cour d'honneur en longeant l'église.

Puis nous contournerons l'église par l'arrière, en longeant les pelouses afin d'accéder au portail en bois au fond de la venelle et arriver à la MSC.





# Retour rue Saint-Jacques : quelques photos...



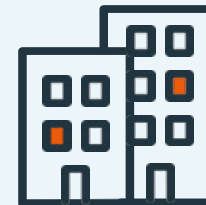


# Actualités : hausse cotisations Cat Nat 01/01/2025

## Augmentation des sinistres CAT NAT



## Augmentation du taux de la cotisation CAT NAT



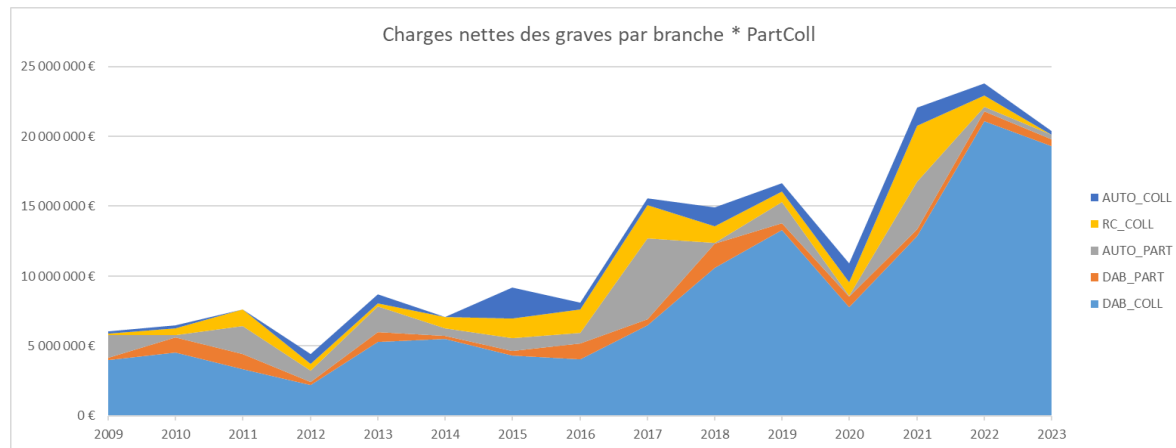
**12 à 20%**  
sur les contrats  
d'assurance de  
**Dommages aux  
biens** d'habitation  
et professionnels.



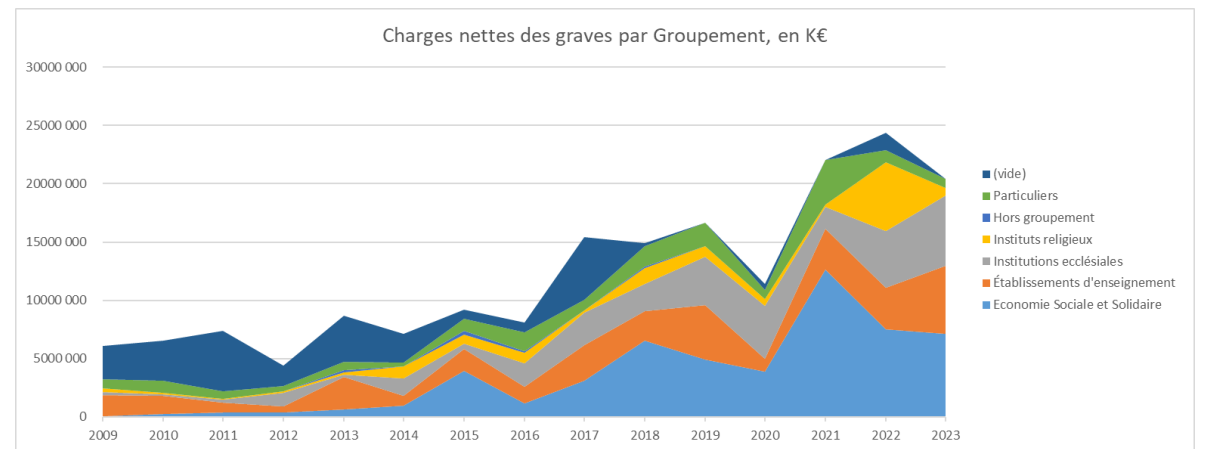
**6 à 9%**  
sur les **garanties vol**  
et **incendie** des  
contrats  
automobiles.

# Graves 2023 vieillis, vus à fin juillet 2024, Ventilation Produits & Groupements

## Charges par produits

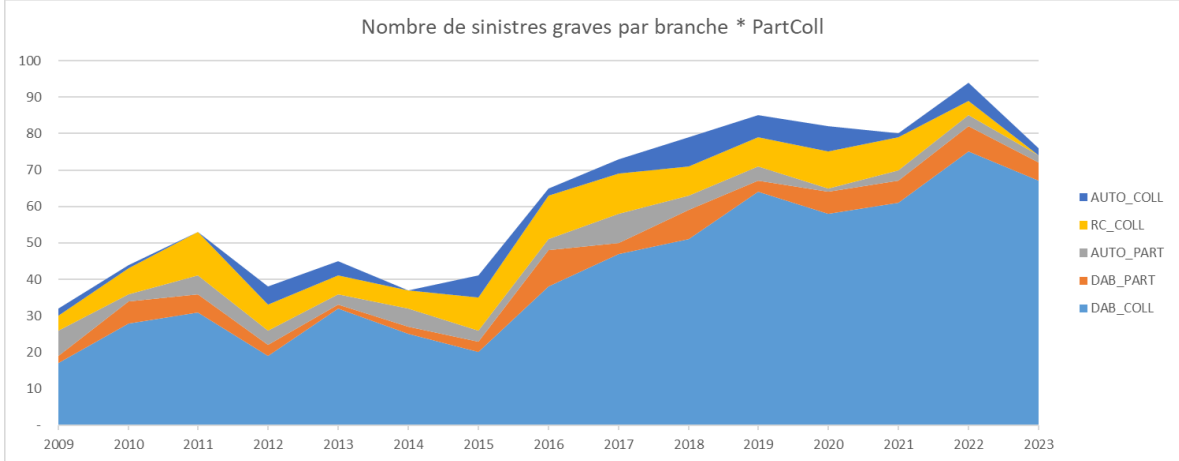


## Charges par groupements

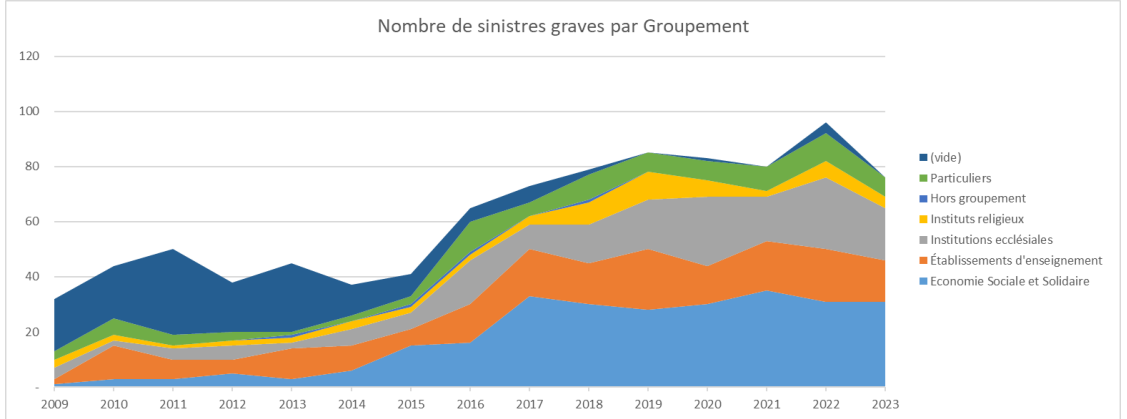


# Graves 2023 vieilliss, vus à fin juillet 2024, Ventilation Produits & Groupements

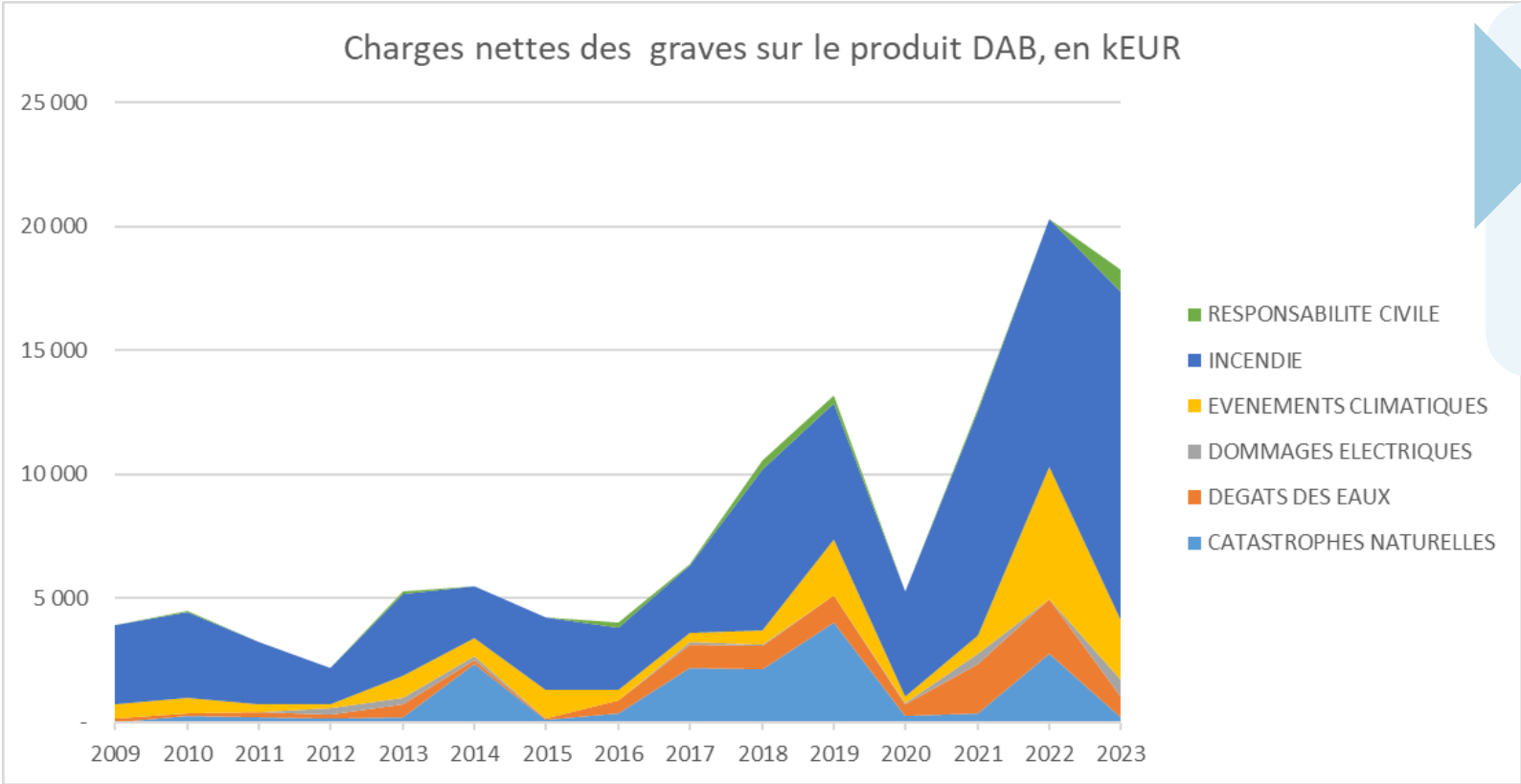
## Nb par produits



## Nb par groupements



# Graves 2023 vieilliss, vus à fin juillet 2024, DAB Collectivités

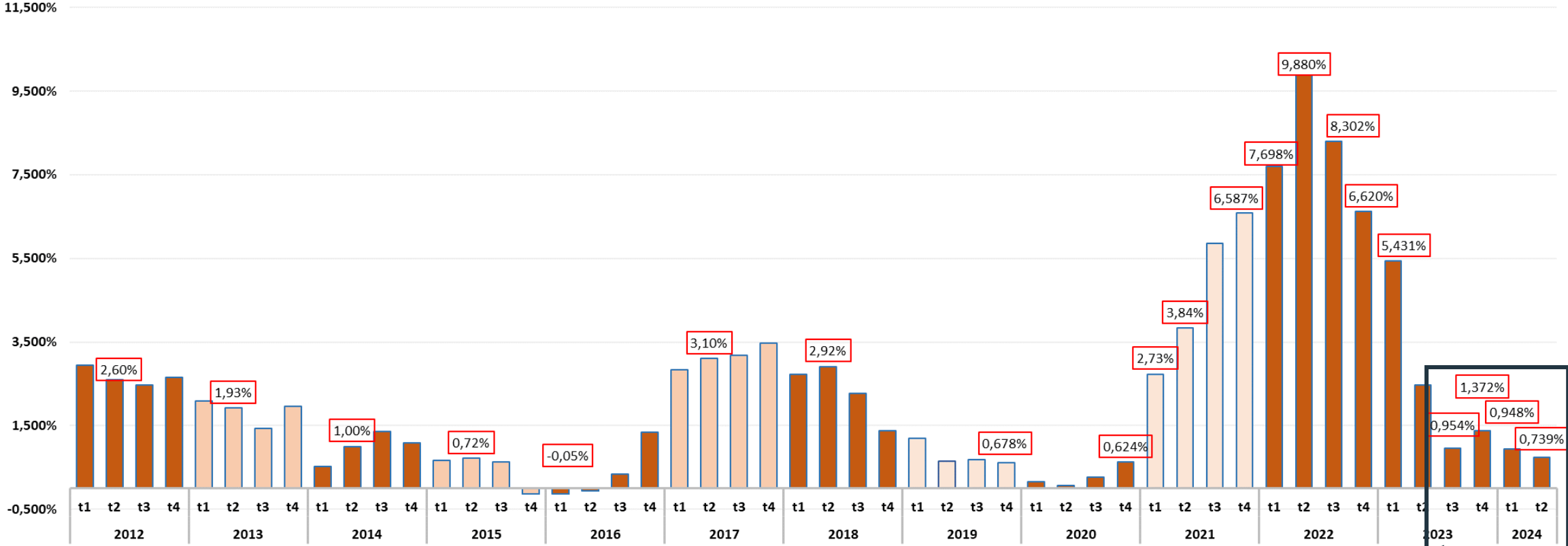


**Dégradation sur les :**

- graves climatiques (sècheresse)
- Incendies, essentiellement sur majeurs > 1M€

# Indice FFB (Fédération Française du Bâtiment)

Indice FFB



Stabilisation de l'indice FFB  
autour de 1%



# Auto : Evolution des coûts moyens SRA de réparation sur le marché (Sécurité et Réparation Automobile)

	T2 2023			T4 2023			T2 2024		
	Répartition du coût total	12 mois expertises	Prix affichés	Répartition du coût total	12 mois expertises	Prix affichés	Répartition du coût total	12 mois expertises	Prix affichés
Coût total : augmentation du coût total de la réparation		8,4%			7%			7,5%	
Pièces : augmentation du coût moyen	51,7%	9,7%	12,7%	51,8%	7,5%	9,2%	52,2%	8,5%	9,2%
Main d'œuvre carrosserie : augmentation	37,8%	4,3%	6,2%	37,7%	5,4%	7,3%	37,4%	6,3%	7,3%
Peinture : augmentation de l'équivalent	10,5%	8,1%	10,5%	10,5%	9,6%	10,9%	10,4%	7,3%	10,9%
Total calculé	100%	7,5%	10%	100%	6,9%	8,7%	100%	7,6%	8,7%
Total retenu		8,4%	10%		7%	8,7%		7,6%	8,7%
Moyenne expertises/ prix affichés			9,2%			7,8%			8,1%



# Actualités de la mutualité

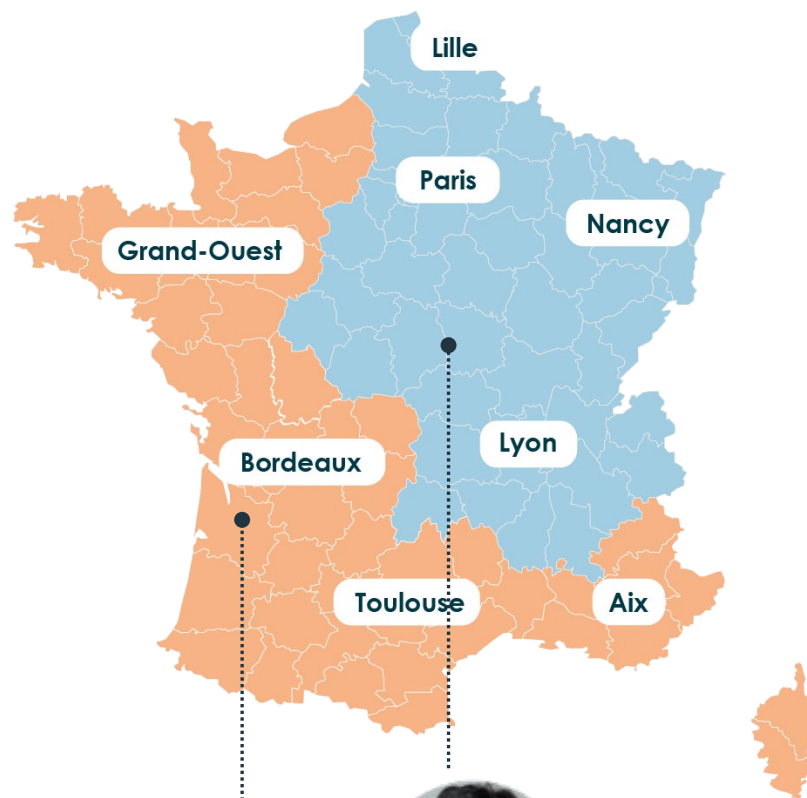




# Organisation du Service Mutualité



**Thierry Lebouc**  
Responsable de l'équipe  
Partenariats Mutualité  
Marchés  
Anime l'ensemble  
de l'équipe mutualité



**Katia Fernandes**  
Référénte Opérationnelle  
Mutualité Grand Ouest -  
Sud Est



**Brigitte Violet**  
Référénte Opérationnelle  
Mutualité Nord - Est



**Laura Cornede**  
Chargée de projet  
événementiel



**Marianne Malle**  
Coordinatrice  
mutualité nationale



**François  
Atipo-Ngapy**  
Responsable de Gestion  
Polyvalent



**Louane Gaubert**  
Alternante Pôle  
Mutualité Partenariat  
et Solidarité

# Les actualités 2024 et 2025

2024



**Création de groupe  
WhatsApp avec les  
Délégués**



**Renforcement de  
l'interactivité Délégués /  
Mutuelle**

2025



**Recrutement et formation  
des nouveaux Délégués**

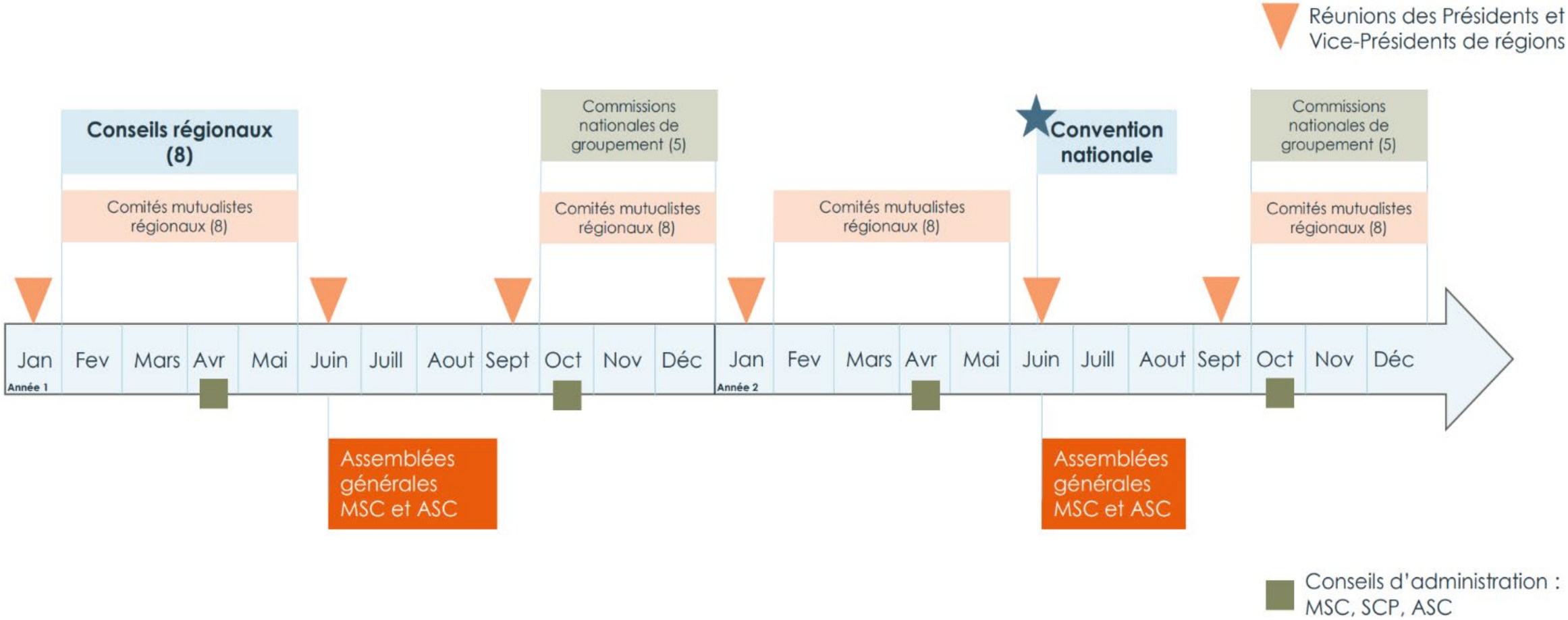


**Suivi efficient des partenariats**

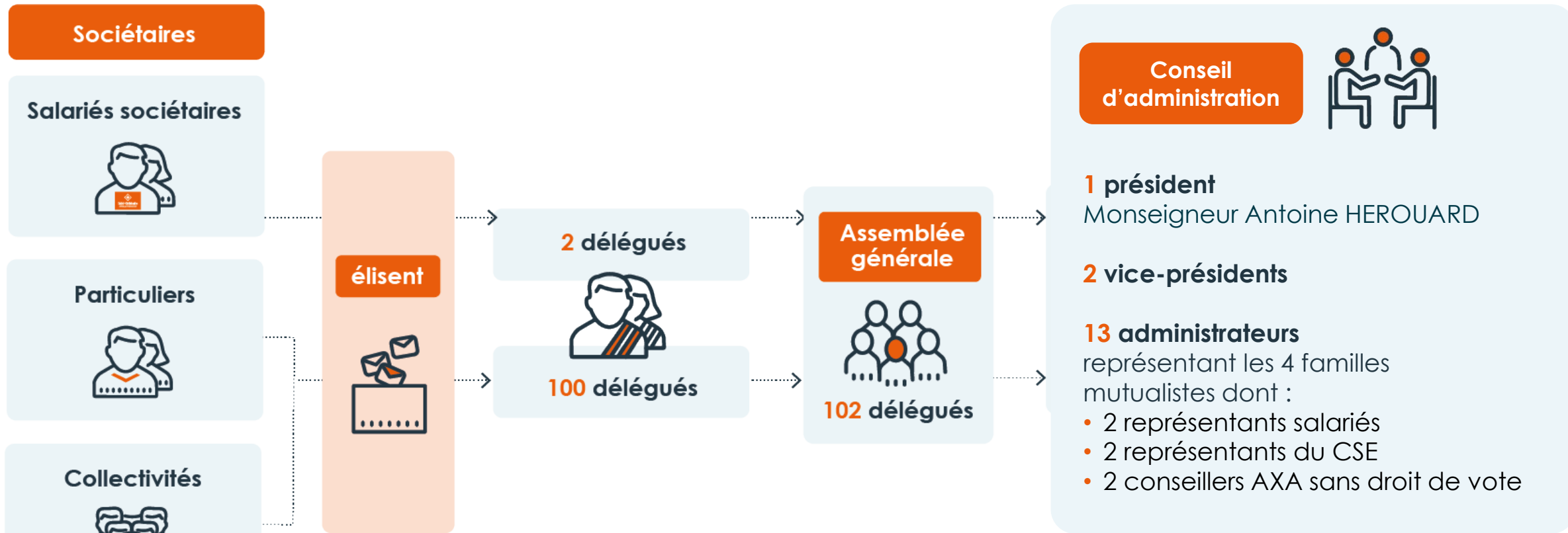


**Organisation de la Prévention**

# Les événements mutualistes rythment l'année, sur un cycle de 2 ans



# La Mutualité au cœur de notre ADN





# Garantie « harcèlement »



# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Contexte général

Au 01/09/2024 pour tous les sociétaires en **FORMULE GLOBALE** gamme **CONFORT** nous avons mis en place une garantie « **STOP HARCELEMENT** »

## C'est quoi le harcèlement scolaire ?

Ce sont toutes les formes de violences subies à l'école par un enfant, de manière répétée. Ces violences peuvent être physiques, verbales et/ou psychologique.

## Les 3 caractéristiques du harcèlement scolaire :



## Les sanctions encourues

Le harcèlement scolaire peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à 150 000 euros d'amende et 10 ans de prison

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Quelques conseils à adopter

1

### Écoutez l'enfant attentivement

Créez un environnement où il se sent en sécurité pour parler de ce qu'il vit. Écoutez-le sans jugement. Il est primordial qu'il sache que vous prenez ses préoccupations au sérieux. Encouragez l'expression de ses émotions, pour qu'il partage ce qu'il ressent, que ce soit la colère, la tristesse ou la frustration et montrez votre compréhension.

2

### Signalez le harcèlement

Pour les parents; prenez contact avec l'établissement pour signaler la situation en envoyant un courrier recommandé. Informez l'établissement, le personnel de l'établissement afin qu'il puisse intervenir pour protéger l'enfant victime de harcèlement et insistez sur la confidentialité pour éviter toute aggravation de la situation.

3

### Documentez les incidents

Conservez une trace écrite des événements : dates, lieux, personnes impliquées car ces informations peuvent être essentiels pour des interventions formelles, comme une plainte auprès des autorités scolaires et/ou judiciaires

4

### Soutenez une action collective

Si le Harcèlement touche plusieurs élèves, envisagez de créer un groupe de parents (ou contacter l'association de parent d'élèves) pour sensibiliser la communauté scolaire. Une action collective peut avoir un impact plus large et favoriser une prise de conscience générales

5

### Dépôt de plainte

Si le harcèlement prend une tournure grave, avec des menaces explicites, une diffusion de contenus intimes il est important de déposer plainte

6

### Faites appel au 3018

Numéro d'appel contre le harcèlement qui aidera dans vos démarches

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## C'est quoi le cyberharcèlement ?



C'est le fait d'utiliser les moyens de communication actuels (réseaux sociaux, messageries instantanées ...) pour intimider, humilier voire menacer une personne par le biais d'agissements malveillants répétés.

### Quelques exemples de cyberharcèlement :

- Messages insultants, menaces, moqueries, intimidations, incitations à la haine, diffusion de rumeurs
- Diffusion d'informations personnelles sans autorisation
- Publication de vidéos ou photos compromettantes, humiliantes ou à caractère sexuel
- Piratage de compte avec usurpation d'identité

### Les sanctions encourues

Le harcèlement en ligne peut être sanctionné par une amende allant jusqu'à 45 000 euros d'amendes et 5 ans de prison. Ces peines peuvent être augmentées si des infractions viennent s'ajouter comme l'usurpation d'identité, atteinte à la vie privée, injure et diffamation publiques ...



# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Quelques conseils à adopter en cas de cyberharcèlement



Numéro d'appel

**3018**

**pour faire supprimer  
les comptes et  
contenus  
préjudiciables**

1



**Conservez  
des preuves**

N'effacez pas les messages reçus, et faites des captures d'écran

2



**Faites  
un signalement**

auprès des réseaux sociaux concernés et bloquez les harceleurs pour empêcher tout contact ultérieur

3



**Changez  
éventuellement  
de numéro  
de téléphone,  
d'adresse e-mail**

et modifiez les paramètres de confidentialité des comptes et assurez-vous qu'ils soient bien en mode « privé ».

4



**Dialoguez  
avec la police**

par le biais d'un tchat dédié au cyberharcèlement  
<https://www.service-public.fr/cmi2>

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Quels signes doivent vous alerter ?



### Le comportement de l'enfant :

- **Il s'isole peu à peu**, il perd confiance en lui, il ne mange plus ou au contraire se réfugie dans la nourriture.
- **Il devient irritable**, agressif.
- **Ses résultats scolaires** baissent,
- **Il craint d'aller à l'école** ou ne veut plus y aller et invente des excuses,
- **Il fait des cauchemars**, des insomnies, semble anxieux et il commence à avoir des idées noires, voire suicidaires ...



### Matériel :

**Il demande de l'argent**, il déclare avoir perdu ses effets personnels ...

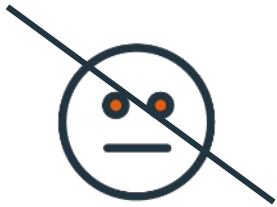


### Corporel :

**Il a des bleus, des griffures, des plaies** (que ce soient des blessures qu'on lui a infligées ou qu'il s'est autos infligées pour faire face à son mal être.

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Ce qu'il ne faut pas faire :



### **Minimiser les faits :**

Même si les faits peuvent sembler insignifiants à vos yeux ces derniers peuvent être profondément traumatisants pour l'enfant



### **Blâmer l'enfant :**

Évitez les remarques qui pourraient laisser penser que l'enfant est en partie responsable. Le harcèlement n'est jamais la faute de la victime



### **Ignorer la situation :**

Ne pensez pas que le problème se résoudra de lui-même avec du temps. Le harcèlement nécessite une intervention active et immédiate



### **Encourager la confrontation physique**



**Régler le problème entre parents :** il est préférable d'éviter cette confrontation avec les parents du harceleur  
→ **le cadre scolaire doit servir de médiateur**

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Ce que nous avons mis en place à la MSC en 2024 :

Au 01/09/2024 tous les sociétaires en **FORMULE GLOBALE** gamme **CONFORT** bénéficient de la garantie « **STOP HARCELEMENT** »

### Comment ?

Cette garantie est acquise via la garantie existante du contrat RC SCOLAIRE « **E- REPUTATION** »

### Définition de la garantie « E-reputation » du contrat RC Scolaire



### Atteinte à l'e-reputation

- **Diffamation, injure ou divulgation illégale de la vie privée de l'assuré** à l'aide d'un écrit, d'une image ou d'une vidéo publiés sur un blog, un forum de discussion, un réseau social, un site web.
- **La diffamation** consiste en une allégation ou imputation d'un fait qui porte atteinte à l'honneur ou à la considération de la personne auquel le fait est imputé.
- **L'injure** correspond à une expression outrageante, terme de mépris ou invective, se distinguant de la diffamation en ce qu'elle ne renferme l'imputation d'aucun fait.
- **La divulgation illégale de la vie privée** peut notamment porter sur la vie sentimentale, la santé et le droit à l'image de l'assuré.

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Ce que prévoit cette nouvelle garantie :



Une ligne téléphonique

**01 70 84 25 65**

pour vous conseiller et vous guider dans vos démarches (du lundi au vendredi de 9h30 à 18h)



Une assistance  
psychologique

par téléphone pour votre enfant et parents, avec une équipe de psychologues cliniciens



Un accompagnement  
en cas de procédure

jusqu'à 10 000 € pour dénoncer un cas de harcèlement



Du soutien scolaire  
à domicile\*

Si l'enfant n'est plus en état d'aller en cours pendant au moins 15 jours consécutifs, nous prenons en charge les frais de soutien scolaire à hauteur de 50€/jour (dans la limite 1900 €)

\*Dans les limites et conditions du contrat

# Nouveauté rentrée 2024 assurance scolaire : STOP HARCELEMENT

## Comment nous avons communiqué sur cette nouvelle garantie :



Un emailing a été  
envoyé en août à  
destination des  
sociétaires concernés  
accompagné **d'un flyer**

HARCÈLEMENT SCOLAIRE :  
La Mutuelle Saint-Christophe  
assurances à vos côtés ! [En savoir +](#)

Bandeau mis en  
place sur les SEL des  
sociétaires et flyer  
présent dans la  
bibliothèque de  
documents



Communication  
auprès des  
instances via nos  
inspecteurs  
terrains



Pigure de rappel  
lors de la  
campagne MCO  
pour la  
régularisation des  
effectifs

# Point sur l'activation de cette garantie à ce jour ...

## Concernant cette nouvelle garantie harcèlement



JURIDICA a délivré pour la MSC une prestation pour une élève de 5<sup>ème</sup> victime de harcèlement de la part de camarades.

Un point a été fait avec les parents sur la situation, le plan phare mis en place par le gouvernement et les réflexes à avoir en tant que parents dans ce type de situation.

De plus de la documentation a été poussée sur les réflexes à avoir et sur le mode d'emploi d'un potentiel dépôt de plainte.

Les parents ont été invités à nous recontacter au besoin.

**DONC à ce jour une demande traitée**

**Cette garantie sera intégrée pour la rentrée 2025**



# Annexes





# Dispositions légales

## Art. L. 111-6 (loi mars 2022)

Aucun élève ou étudiant ne doit subir de faits de harcèlement résultant de propos ou comportements, commis au sein de l'établissement d'enseignement ou en marge de la vie scolaire ou universitaire et ayant pour objet ou pour effet de porter atteinte à sa dignité, d'altérer sa santé physique ou mentale ou de dégrader ses conditions d'apprentissage.

Ces faits peuvent être constitutifs du **délit de harcèlement scolaire prévu à l'article 222-33-2-3 du code pénal.**

Les établissements d'enseignement scolaire et supérieur publics et privés ainsi que le réseau des œuvres universitaires prennent les mesures appropriées visant à lutter contre le harcèlement dans le cadre scolaire et universitaire. Ces mesures visent notamment à prévenir l'apparition de situations de harcèlement, à favoriser leur détection par la communauté éducative afin d'y apporter une réponse rapide et coordonnée et à orienter les victimes, les témoins et les auteurs, le cas échéant, vers les services appropriés et les associations susceptibles de leur proposer un accompagnement.

Une information sur les risques liés au harcèlement scolaire, notamment au cyberharcèlement, est délivrée chaque année aux élèves et parents d'élèves.



# Dispositions légales

## Article 222-33-2-2 code pénal

Le fait de harceler une personne par des **propos ou comportements répétés** ayant pour objet ou pour effet une **dégradation de ses conditions de vie** se traduisant par une **altération de sa santé physique ou mentale** est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende lorsque ces faits ont causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'ont entraîné aucune incapacité de travail.

L'infraction est également constituée :

a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

4° bis Lorsqu'ils ont été commis sur le titulaire d'un mandat électif ;

5° Lorsqu'un mineur était présent et y a assisté.

Les faits mentionnés aux premiers à quatrième alinéas sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende lorsqu'ils sont commis dans deux des circonstances mentionnées aux 1° à 5°.



# Dispositions légales

## Article 222-33-2-2 code pénal (suite)

Les faits mentionnés aux premiers à quatrième alinéas sont punis de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende :

1° Lorsqu'ils ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours ;

2° Lorsqu'ils ont été commis sur un mineur ;

3° Lorsqu'ils ont été commis sur une personne dont la particulière vulnérabilité, due à son âge, à une maladie, à une infirmité, à une déficience physique ou psychique ou à un état de grossesse, est apparente ou connue de leur auteur ;

4° Lorsqu'ils ont été commis par l'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique ;



# Dispositions légales

## Article 222-33-2-3 du code pénal

Constituent un **harcèlement scolaire** les faits de **harcèlement moral définis** aux quatre premiers alinéas de l'article 222-33-2-2 lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement.

Le harcèlement scolaire est puni de **trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende** lorsqu'il a causé une incapacité totale de travail inférieure ou égale à huit jours ou n'a entraîné aucune incapacité de travail.

Les peines sont portées à **cinq ans d'emprisonnement et à 75 000 € d'amende** lorsque les faits ont causé une incapacité totale de travail supérieure à huit jours.

Les peines sont portées à **dix ans d'emprisonnement et à 150 000 € d'amende** lorsque les faits ont conduit la victime à se suicider ou à tenter de se suicider.

Le présent article est également applicable lorsque la commission des faits mentionnés au premier alinéa du présent article se poursuit alors que l'auteur ou la victime n'étudie plus ou n'exerce plus au sein de l'établissement.

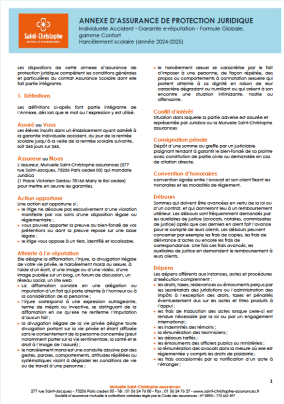


# Annexes autres documents et contacts



## Flyer harcèlement scolaire

communiqué par emailing + Présent bibliothèque de document sur les SEL



## Annexe d'assurance de protection juridique

## Contacts Juridica

### Lignes téléphoniques

RC IA/ RC Pro / RC Engageo :

**01 30 09 91 90**

Flottes :

**01 30 09 90 90**

Harcèlement scolaire (parents) pour 2024/2025 :

**01 70 84 25 65**

### Adresses mails

Déclaration de sinistres :

**[service.client@axa-juridica.com](mailto:service.client@axa-juridica.com)**

N° de contrat

Pour un dossier en cours :

**[maillitiges@juridica.fr](mailto:maillitiges@juridica.fr)**

Ref dossier : XXXXX/G

### Adresse

Juridica

1 place Victorien Sardou  
78460 Marly le Roi cedex



# Sujets 2025 : refonte du contrat scolaire

**En 2025, on souhaite faire une refonte de notre contrat RC scolaire**



Pour rappel au 01/09/2022, **les montants de garantie « individuelle accident des élèves »** avaient été revus à la hausse

**Exemple :** frais d'optique était passé de 200€ à 400€ / frais de recherche et sauvetage de 6500€ à 10 000 euros ...

Pour cette refonte on souhaite **en commun avec vous nos délégués mettre en place des ateliers sur 2025** pour réfléchir à cette refonte et comment améliorer nos produits et nos services.



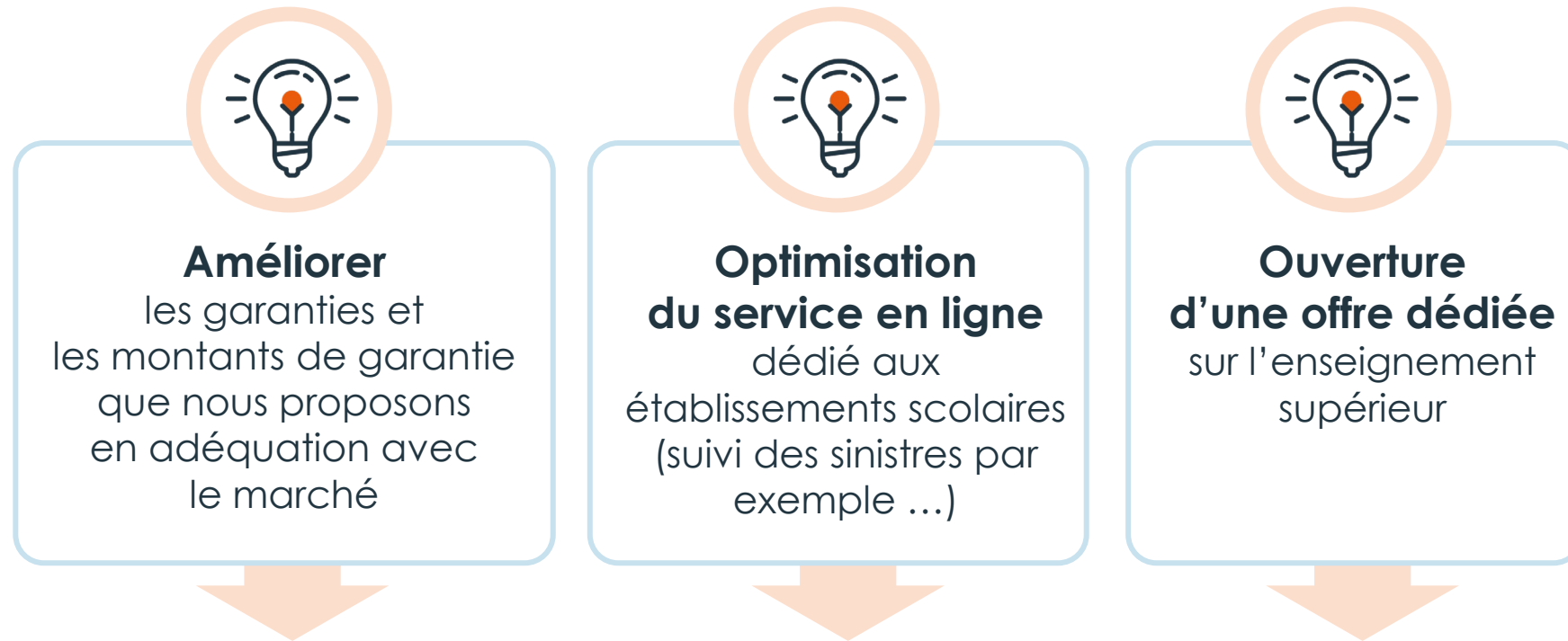
# Nouveautés du contrat scolaire



# Sujets 2025 : refonte du contrat scolaire

Il a déjà été acté que la garantie « stop harcèlement » sera intégrée au contrat et ne sera pas une simple extension à la garantie « e-reputation » à la rentrée 2025.

## Autres idées pour nos ateliers :



**Temps d'échanges sur ces différents points, vos idées ?**





# Panneaux photovoltaïques

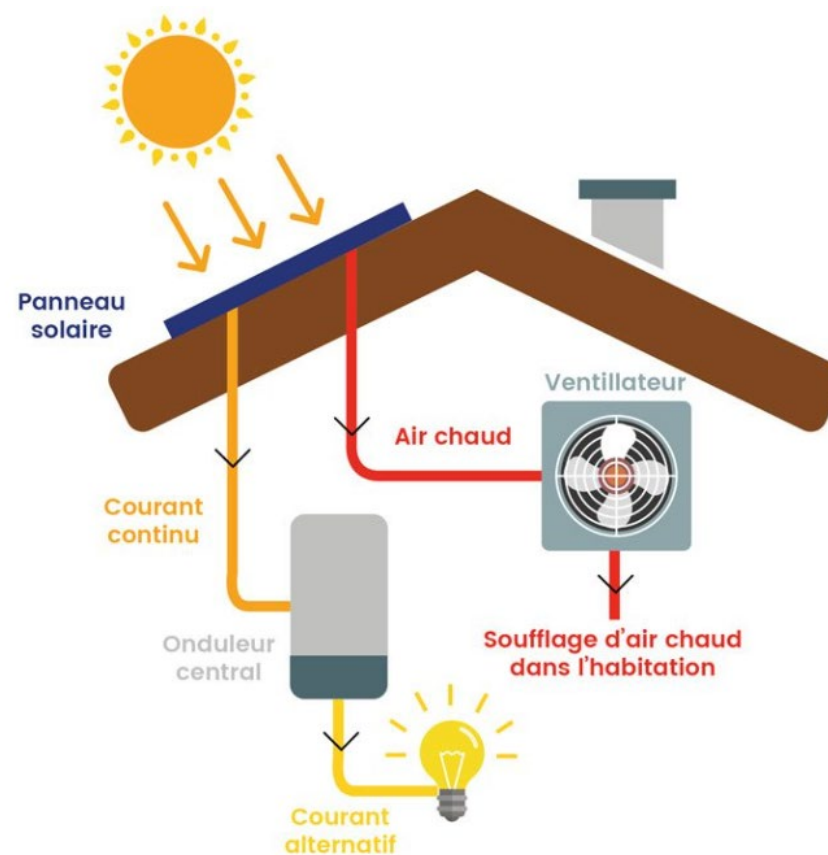


# Les différents types de panneaux photovoltaïques

## PPV Aero photovoltaïque

Sachant qu'un PPV classique produit 3 fois plus de chaleur que d'électricité, Le principe est de récupérer cette énergie thermique et de l'utiliser pour produire du chauffage en plus de produire de l'électricité.

Interdit de  
souscription



# Les différents types de panneaux photovoltaïques

## PPV membrane flexible

Il s'agit d'un film souple photovoltaïque en couche mince permettant la production d'électricité.

Interdit de  
souscription



# Les différents types de panneaux photovoltaïques

## PPV flottant

Le solaire flottant consiste à poser des panneaux photovoltaïques sur un plan d'eau. Les panneaux solaires sont posés sur une structure métallique et forment un seul îlot.

**Interdit de  
souscription**



# Les différents types de panneaux photovoltaïques

## PPV mobile

Il s'agit d'installation de faible puissance pouvant être déplacée facilement, souvent commercialisée en kit à installer soi-même.



Interdit de  
souscription



**KIT SOLAIRE  
PLUG AND PLAY**

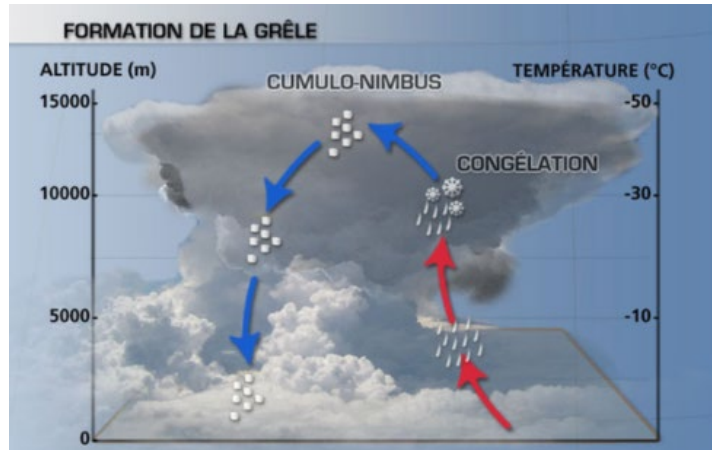
Pose au sol  
1 panneau de 425 Wc  
100% prémonté

**425  
WATTS**



# Les risques identifiés

## Climatiques



## Etanchéité



## Incendie



## Pertes de Recettes



# Les risques identifiés - DAB



## Incendie

- Arcs électriques
- Défaut des composants
- Echauffements des conducteurs
- Surtension d'origine atmosphérique
- Panne sur les onduleurs



## Erreurs humaines

- Erreurs de conception des câbles/composants
- Erreurs de mise en œuvre au montage
- Inversion des polarités
- Sertissage des connecteurs
- Couplage de connecteurs de marques différentes
- Inversion des composants AC DC
- Détérioration des câbles lors de la pose



## Aléas climatiques

- Gel
- Grêle
- Tempête
- Poids de la neige



## Dégâts des eaux

- Mauvaise étanchéité de la toiture photovoltaïque
- Augmentation de la circulation humaine sur les toitures



## Vol/Malveillance

- Durant la phase de chantier ou sur installations au sol

## Animaux

- Détérioration des câbles par les rongeurs

# Règles de souscription

Visite de risque **OBLIGATOIRE** pour les installations d'une puissance  $\geq 36\text{KWc}$

## Conditions d'acceptation du risque

1

Obligation que l'installation soit réalisée par un **professionnel qualifié** dans l'installation de panneaux photovoltaïques

2

Obligation de **renonciation à recours réciproque** entre le propriétaire du bâtiment et le propriétaire de l'installation si différents

3

Obligation de **renonciation à recours réciproque** entre le locataire du bâtiment et le propriétaire de l'installation si différents

4

Obligation de **mettre en place un contrat annuel de maintenance** par un professionnel qualifié

5

Obligation de **procéder au nettoyage des panneaux** et leurs pourtours immédiats (retrait des mousses et des feuilles accumulées)



# Règles de souscription

## Avis obligatoire de l'inspecteur technique



Si la toiture comporte des éléments combustibles et/ou des panneaux sandwichs



Si activités sensibles en incendie (Travail du bois, fabrication et réparation de meubles en bois, papier, carton, stockage, fabrication...)

## Avis obligatoire de l'inspecteur technique, si réponse négative au points suivants



Les onduleurs sont impérativement accessibles et situés dans un local isolé par des parois verticales et plancher haut coupe-feu. De plus, le local accueillant les onduleurs est vide de matériaux combustibles de type bois, papier, carton.



Concernant les stockages, aucun matériau combustible de type paille, bois, papier ou carton n'est entreposés sous la toiture accueillant les panneaux photovoltaïques

# Règles de souscription

## Les garanties exclues



1

La RC « **producteur d'énergie** » n'est pas garantie dans le produit. Elle doit être souscrite au travers d'un contrat RC spécifique MSC ou autre.

2

Les **pertes de recettes et les frais annexes** résultant de pannes des biens assurés.

3

La **garantie « Pertes de recettes »** ne peut pas être souscrite seule

# Mémo prévention



1. **Référentiel** : Le référentiel APSAD D20 sur les installations PV doit être mis en œuvre



2. **Qualification de l'entreprise et des matériaux** : qualification appropriée aux travaux réalisés, assurance RC Décennale pour les travaux de couverture et d'électricité, panneaux conformes aux normes NF



3. **Caractéristiques du bâtiment** : risques incendie/événements naturels tels la tempête ou la grêle ? Solidité de l'ouvrage ? Si ERP, avis de la Commission Centrale de Sécurité ?



4. **Le local technique** : local aéré, fermé à clé et réservé uniquement à cet usage ? Il doit être coupe-feu pour le local onduleur (30mn au moins) et de préférence séparé du local TBGT (pour ne pas perdre les deux en cas d'incendie par exemple)



5. **Installations électriques** : conformes aux normes ?



6. **Protection contre les surtensions** (foudre) : La protection contre les surtensions est assurée par des parafoudres



7. **Vérification initiale et entretien périodique** : visite annuelle de l'installation par organisme de contrôle (type SOCOTEC, APAVE...), thermographie infrarouge annuelle des installations électriques



8. **Protection Incendie** : présence d'extincteurs appropriés (répartis dans le bâtiment et le local onduleur) et vérifiés annuellement. En présence d'une Détection Automatique Incendie ne pas omettre d'équiper le local onduleurs d'un détecteur de fumée



# Annexes



# Référentiel APSAD D20

## A qui s'adresse le référentiel D20 ?

- Aux installateurs, concepteurs de bâtiments et d'installations
- Aux préventionnistes et assureurs
- Aux maîtres d'ouvrage et exploitants



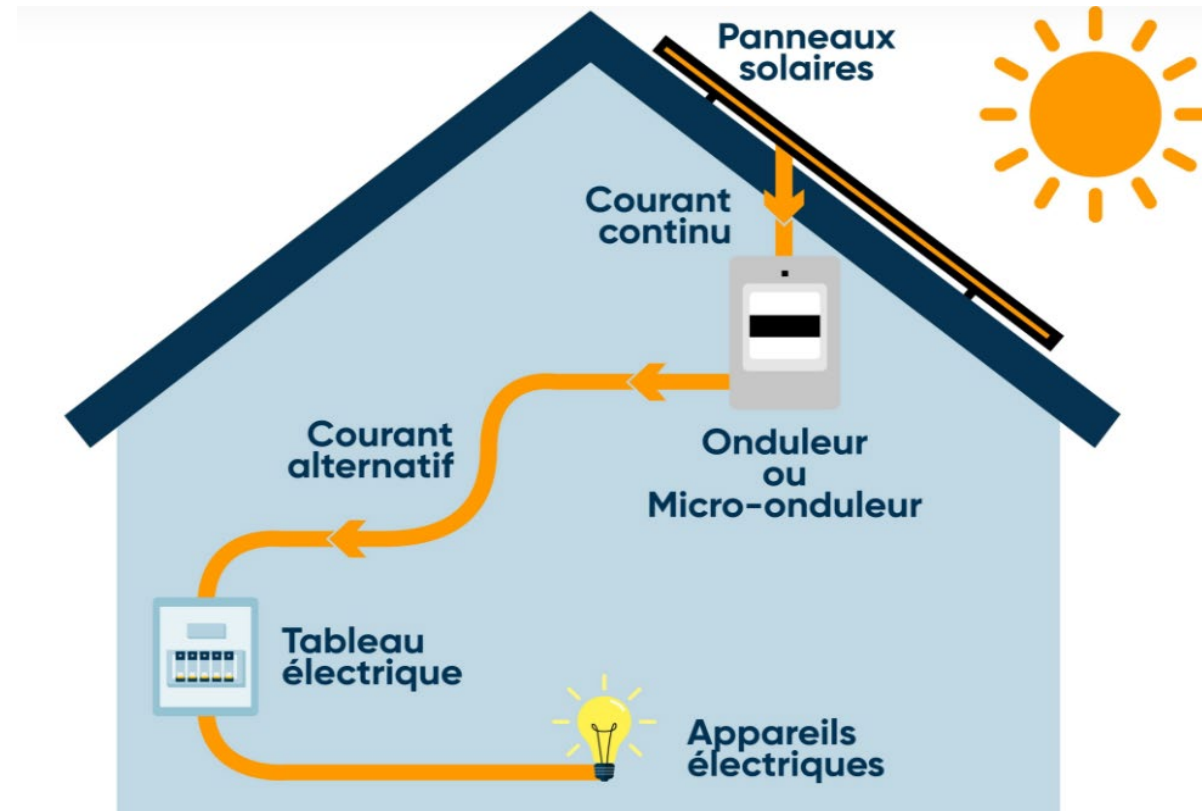
## Objet de ce référentiel ?

- Limiter l'aggravation du risque incendie (nécessité de séparer l'installation photovoltaïque de tout équipement/élément de charpente ou d'isolant combustible)
- Préparer les interventions de secours (coordination de la mise en sécurité des installations)
- Faciliter l'entretien et la maintenance (cheminement, affichage, contrôles périodiques)

**Pour tous projets PPV il faut promouvoir aux maximum le référentiel D20 qui doit être intégré dès le cahier des charges.**

# Panneaux Photovoltaïques Fonctionnement

Un procédé photovoltaïque se caractérise par le fait que les modules demeurent alimentés tant qu'ils reçoivent un rayonnement lumineux suffisant.



# Le kWc

**La puissance d'une installation s'exprime en kWc**

Le kilowatt-crête (ou kWc) est une unité de mesure utilisée pour évaluer la puissance atteinte par un panneau solaire lorsqu'il est exposé à un rayonnement solaire maximal.

**Puissance solaire**



**Pente du toit**



**Orientation du toit**



**Lieu géographique**



**Pertes moyennes du kit**



# Exemple 36KwC



## Installation d'une centrale photovoltaïque 36 kWc à l'IUT de Tarbes

### Sur bâtiment public

Une réalisation Ceneo Energie

Fourniture et installation d'une centrale photovoltaïque 36 kWc sur le nouveau bâtiment de l'IUT de Tarbes :

- Conception, installation et mise en service
- Date de réalisation : juin 2020
- Localisation : Tarbes (65)
- Surface : 150 m<sup>2</sup>



# Les différents types de PPV

## PPV en inclusion à la toiture

+

**Avantage** : plus léger  
pour la toiture

-

**Inconvénient** : étanchéité



## PPV en surimposition

+

**Avantage** : meilleure  
ventilation

-

**Inconvénient** : plus lourd  
(étude de la résistance  
mécanique de la toiture)



# Les différents types de PPV

## PPV en ombrière

- +** **Avantage** : éloignement des bâtiments
- **Inconvénient** : perte de production entre l'installation et le poste de livraison



## PPV en installation fixe au sol

- +** **Avantage** : éloignement des bâtiments
- **Inconvénient** : perte de production entre l'installation et le poste de livraison.



# Les risques électriques

## Coté courant alternatif AC

correspond à une installation électrique standard.



**Possibilité d'arrêter le courant avec des disjoncteurs.**

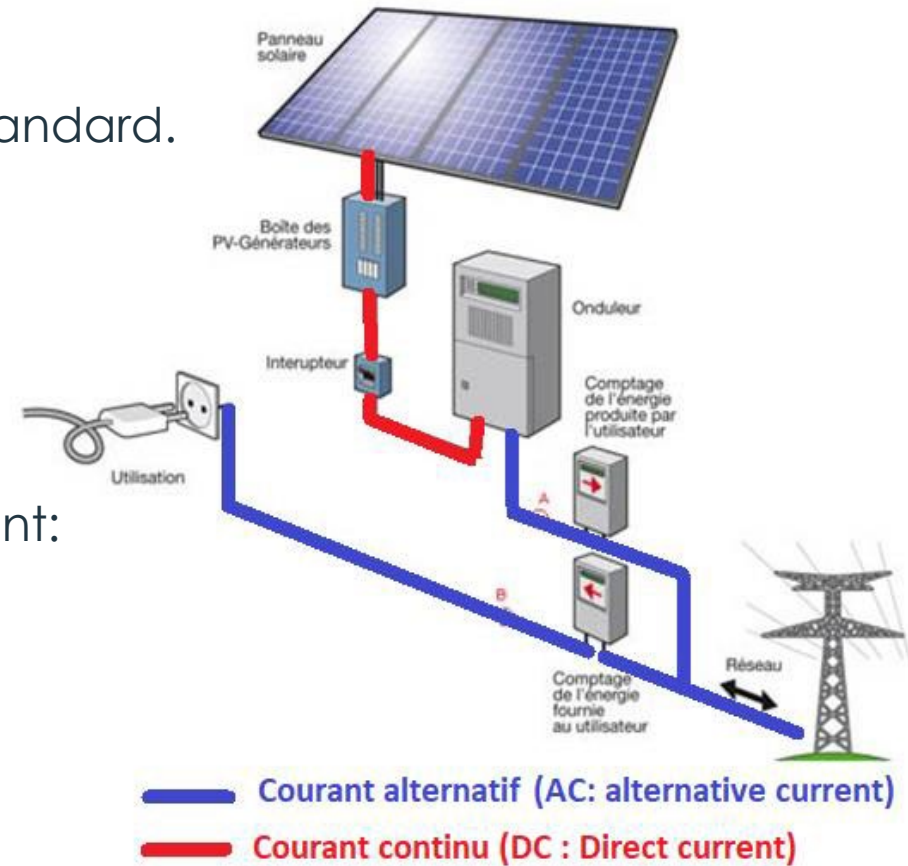
## Coté courant continu DC

Arcs électriques auto-entretenus provoquant:

- Une élévation de température  $\approx 1000^\circ$
- Des projections de métal fondu.



**Impossible d'arrêter le courant si présence de lumière.**



# Les habilitations électriques des intervenants

## Les habilitations électriques : code du travail

C'est l'employeur qui habilite le salarié.



**BO-HO** : opérations d'ordre non électrique (ex: peinture dans le local onduleurs, nettoyage panneaux...)

**BS-BE Manoeuvre** : opérations simples d'ordre électrique (ex: remplacer ampoule, fusible, convecteur...)

**BR** : opérations d'ordre électrique général (ex: raccordement depuis un tableau d'alimentation..)

Recyclage périodique (3 ans)



# Information Plan Particuliers





# L'année 2024

## Rappel du contexte

Volonté d'étendre l'accès aux offres de particuliers à tous ceux qui partagent les valeurs chrétiennes



## Objectifs

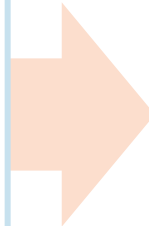
- Accroître le nombre de nos sociétaires
- Anticiper les impacts de la réforme de la PSC



**Cœur de Cible :**  
séniors pratiquants

## Notre proposition de valeur

- **des offres d'assurance compétitives**, avec un accompagnement de qualité
- **un engagement de don solidaire à l'Eglise** pour contribuer aux missions pastorales et à l'entretien des paroisses



## Actions

- **Déploiement d'un plan média** pour développer notre visibilité avec 2 temps forts : mars & avril / octobre & novembre
- **Actions locales via certains délégués** (tracts remis aux pèlerins ou bénévoles d'un diocèse....)

# Plan média S1: presse / radio/ distribution flyers



# Plan média S2 : Presse/ Radio / TV / Médias digitaux / Courriers

Septembre

Octobre

Novembre

Décembre



**Magazine du Mouvement Chrétien des Retraités**

1 page de publi-rédactionnel



**Radio catholique généraliste diffusion Paris-IDF**

240 spots + interview de Monsiegnur HEROUARD



**Radio Chrétienne diffusion Nationale**

84 spots (30s) + 112 spots météo (14s) + interview ME SHILTZ



**Chaîne de télévision catholique française**

40 spots (30S) + 2 bannières sur le site



**1<sup>er</sup> média web catholique**

1 article + bannières



**Magazine de prières quotidiennes**

Envoi d'un courrier à 25 000 abonnés



**Application de rencontre pour les catholiques**

1 newsletter  
37000 abonnés





# Création d'une carte de prière

Afin de mieux symboliser  
qui nous sommes, **nous avons créé**  
**une carte de prière :**  
« Prière par l'intercession de saint Christophe »



**Action auprès des abonnés**  
**de « Prions en Église » :**  
envoi d'un courrier explicatif accompagné  
de la carte de prière



## Prière par l'intercession de saint Christophe

Accorde-moi, Seigneur, une main ferme  
et un regard vigilant; que personne ne soit  
capable de me nuire quand je passe.

Donné la vie, je prie pour qu'aucun  
des actes ne puisse enlever ou  
détruire ce don de toi.

Ô Seigneur, ceux qui m'accom-  
pagnent, des maux du feu et de toutes les  
sortes.

Aide-moi à utiliser ma voiture pour le  
bien des autres, et à ne pas manquer,  
soit de la vitesse excessive, la  
sécurité du monde; et qu'ainsi, je puisse  
parcourir ma route avec joie et courtoisie.

Saint Christophe, saint patron des  
conducteurs, protège-moi et conduis-moi  
en toute sécurité vers ma destination.



02 40 00 00 00 / 02 40 00 00 00 / www.saint-christophe.fr / www.saint-christophe.fr / www.saint-christophe.fr



# Avis internet / réseaux sociaux : votre aide est précieuse

**Avis internet**

**Améliorer nos notes**

Mutuelle Saint-Christophe

Site Web Itinéraire Enregistrer

**Google** 3,4 ★★★★★ 51 avis ⓘ

**Opinion assurances** 1,9/5

Saint-Christophe MUTUELLE D'ASSURANCES

🚗 🏠 🏠

**Réseaux sociaux**

**Gagner en visibilité**

facebook

Instagram

LinkedIn

Liker, republier, republier avec un commentaire !

# Parrainage 2024

En 2024, nous avons fait évoluer l'offre de parrainage

Pour le parrain

**1 divine box offerte**  
(produits des abbayes  
& monastères)



Pour le filleul

**2 mois offerts**

Jusqu'au 31/12/2024

pour toute nouvelle souscription

**Qu'en pensez-vous ?**

# Actions menées en 2024 pour promouvoir le plan média



Présentation du plan média dans les 8 comités mutualistes



**BORDEAUX**

2 déplacements dans les établissements Bordelais avec Carole QUERON.



**MONTPELLIER**

1 déplacement à Montpellier avec Sandra CAU.



Flyer diffusé en juillet à la DDP de la Roche sur Yon par l'intermédiaire de notre délégué Mr GARNIER avant le Pèlerinage de Lourdes



Rencontre avec délégué Vendée Mr GUESDON et remise d'affiches et de flyers à distribuer au sein de son établissement Collège Jean Yole aux herbiers



Flyer dématérialisé adressé avant l'été à l'ICES en Vendée et à l'UCO dept 49



Travail avec notre Vice-président Mr BLIN et le service Marketing pour promouvoir le plan média au sein du Diocèse de St Briec.



Remise de flyers au service des pèlerinages de Lille, de Savoie : Diocèse de Belley-Ars, Diocèse de Chambéry, Diocèse de St Jean de Maurienne, Diocèse de Moutiers



Prise de contact de Guillaume DEBIEVE pour des permanences dans les établissements scolaires sur la région mutualiste de Nancy.

## Semaine du Développement Durable : quiz sur l'eau



## L'eau, thématique de notre semaine du Développement Durable à la Mutuelle

Pour tout questionnaire complété 2€ sont reversés  
à la Fondation de la mer pour la lutte pour la  
protection de la biodiversité.

(<https://forms.office.com/e/a5Bq02XpWy>)



# Conclusion





# Clôture



# Déjeuner

Rendez-vous au restaurant Café Louise  
155 Bd St Germain  
pour partager un moment convivial





# Merci pour votre attention

